

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 105

présenté par

M. Sansu, M. Le Gayic, M. Tellier, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. William et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'unique objectif de l'objectif de moyen terme de solde structurel est la réduction des dépenses publiques. Cet article en fait la démonstration puisqu'il démontre que l'effort structurel ne s'appuiera que sur l'effort en dépenses publiques. A l'opposé, les prélèvements obligatoires ne participeront à aucun moment à la réduction du déficit, bien au contraire puisqu'en 2024 et 2025, les baisses de prélèvements obligatoires pèseront sur le déficit structurel.